



Cette fiche résume les éléments à prendre en considération pour concevoir un bon projet d'implantation d'un nouveau bâtiment d'élevage porcin ou d'agrandissement d'un site existant. Un bon projet occasionnera le moins d'impacts indésirables possible auprès de la population et prévoira des mesures d'atténuation. Pour ce faire, l'éleveur, promoteur du projet, doit être proactif en se posant les bonnes questions et en s'entourant de personnes ressources. L'éleveur doit être en mesure de répondre aux interrogations formulées à l'endroit du projet et de justifier les choix qui ont été faits. La communication entourant le projet joue un rôle majeur dans le bon déroulement du processus, et ce, dès le début. Il convient de se préparer adéquatement.

Au-delà des éléments ci-dessous, l'effet possible d'un nouvel emplacement d'élevage sur le statut sanitaire des élevages existants doit nécessairement être pris en compte, notamment, s'il s'agit de maternités.

1 PRENDRE EN COMPTE LES PRÉOCCUPATIONS DU MILIEU

Pensez votre projet en intégrant des mesures pour répondre aux préoccupations de la population. Les enjeux suivants correspondent à ceux soulevés le plus souvent par les citoyens :

- cohabitation harmonieuse (émissions d'odeurs);
- protection de l'environnement (quantité et qualité de l'eau);
- transport et impact sur les routes;
- émissions de bruits.

2 SE QUESTIONNER À PROPOS DES IMPACTS DU PROJET

Pour vous aider à préciser les mesures d'atténuation à mettre en œuvre, veuillez répondre aux questions suivantes pour chacun des enjeux mentionnés ci-dessus :

- Qui sont les personnes susceptibles d'être concernées par cet enjeu ?
- À quelle(s) étape(s) de la production (bâtiment d'élevage, entreposage ou épandage du lisier) ou à quel moment (ex. : livraison de moulées, de porcelets) cet enjeu sera-t-il présent ?
- Selon les réponses aux deux questions précédentes, quelles sont les mesures les plus appropriées à mettre en place ?



3

COMMENT RÉPONDRE AUX DIFFÉRENTES QUESTIONS?

Pour vous aider à répondre aux questions ci-dessus, il importe de :

- s’entourer de personnes ressources (ex. : conseiller en agroenvironnement, ingénieur, conseiller technico-économique, aménagiste de l’UPA, syndicat régional des Éleveurs de porcs, aménagiste ou urbaniste de la municipalité et de la MRC, etc.);
- consulter les outils disponibles notamment sur l’extranet des Éleveurs de porcs du Québec¹ en prenant particulièrement connaissance, dès le début de vos démarches, des fiches techniques sur les mesures d’atténuation des odeurs;
- connaître le cadre réglementaire régissant l’implantation ou l’agrandissement des bâtiments d’élevage porcin (ex. : distances séparatrices), les activités agricoles, la protection de la qualité de l’eau, la protection de la flore et de la faune (ex. : milieux humides, milieux boisés), le transport routier, etc., afin de faire des choix éclairés et d’être en mesure de rassurer la population.



4

AUTRES ÉLÉMENTS À CONSIDÉRER

Les éléments ci-dessous suscitent aussi habituellement des questionnements de la part des citoyens. L’éleveur doit donc être en mesure d’expliquer les éléments suivants :

- la localisation et l’orientation de la ventilation du bâtiment et de la structure d’entreposage du lisier;
- le lisier : quantité produite, localisation des champs, mode et fréquence d’épandage;
- le bien-être animal : comment seront logés et traités les animaux (consultez notamment les programmes PorcSALUBRITÉ et PorcBIEN-ÊTRE et le Code de pratiques pour le soin et la manipulation des porcs);
- les animaux morts : le mode de disposition des animaux morts;
- l’aspect esthétique et visuel du site d’élevage. Lorsqu’il est possible, localiser ou aménager le site d’élevage afin qu’il ne soit pas à la vue du voisinage.

5

COMMUNIQUER ADÉQUATEMENT SON PROJET

- Être en mesure d’expliquer et de justifier les mesures d’atténuation retenues.
- Mettre en évidence le cadre réglementaire, c’est-à-dire les autorisations qui doivent être obtenues ainsi que les ressources spécialisées qui ont dû être consultées lors de l’élaboration du projet.
- Dans le cas où le projet générerait des retombées économiques pour la région, précisez par exemple :
 - le nombre d’emplois créés;
 - la provenance et les critères d’achat des biens et des services.

¹ Différentes informations techniques (ex. : mesures d’atténuation des odeurs, bien-être animal, etc.) sont disponibles sur l’extranet des Éleveurs de porcs au www.accesporcqc.ca (dans la rubrique « Publications - Environnement et développement durable - Cohabitation »).